QUITTANCE DE LOYER

Quittance selon l’art. 88 CO

N° DE QUITTANCE

DATE

BAILLEUR

Qui a reçu le loyer

NOM / ENTREPRISE
Claire Dubois

RUE ET N°
Avenue de Morges 14

NPA ET LOCALITÉ
1004 Lausanne

LOCATAIRE

Qui a payé le loyer

NOM
Julien Favre

LOGEMENT (ADRESSE)
Avenue de Morges 14, 1004 Lausanne

ÉTAGE / DÉSIGNATION
studio 2e étage

PÉRIODE

p. ex. loyer du mois de novembre 2026

LOYER NET	**CHF** _____
ACOMPTE DE CHARGES	**CHF** _____
TOTAL REÇU *Pour acquit.*	**CHF** _____

EN TOUTES LETTRES
p. ex. mille quatre cents francs

MODE DE PAIEMENT : ☐ Espèces ☐ TWINT ☐ Virement ☐ Autre

Lieu, date

Signature du bailleur

Remarque : Quittance selon l’art. 88 CO : le locataire qui paie son loyer peut l’exiger. Si le loyer est payé par virement ou ordre permanent, l’extrait de compte sert déjà de preuve.